

2023 : l'année des décisions courageuses ?

Nous voici en 2023 et, en ce mois de janvier, nous présentons à toutes les Manchoises et tous les Manchoises nos meilleurs vœux. Nous souhaitons une belle année à tous ceux qui s'engagent sur nos territoires, les acteurs socio-économiques, les bénévoles dans les associations et dans les clubs, et tous ceux qui prennent part à un engagement citoyen. Nous avons tellement besoin, collectivement, de cette solidarité du quotidien qui doit être soutenue et favorisée.

La situation économique s'annonce morose... et ce sentiment de crise permanente nous fatigue tous. Pourtant, nous, vos élus, nous ne devons pas baisser les bras. Bien au contraire. Dans la période de transition qui est la nôtre, chaque décision engage l'avenir. Un avenir marqué, assurément, par les bouleversements climatiques qui, année après année, s'imposent à nous. Nous pouvons regretter qu'il ait fallu attendre de ressentir les effets de ces changements, qu'il ait fallu attendre une grave crise sur les énergies fossiles, qu'il ait fallu vivre une année historiquement chaude... pour enfin croire ce que nombre de scientifiques tentaient de nous expliquer depuis tellement d'années.

Pour autant, et c'était notre position lors du débat des orientations budgétaires en décembre dernier : sortons des conservatismes, concentrons-nous sur notre cœur de compétences, les solidarités, les infrastructures, l'éducation, la sécurité... Pour protéger, préparer et anticiper. L'empreinte carbone du Conseil départemental sera au cœur de nos prochains débats. Mais au-delà du constat, il nous faudra choisir le scénario qui permettra de réduire rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre. Il y a urgence et les générations montantes attendent que nous prenions les bonnes décisions.

Nous aurons, en ce début d'année, l'inquiétude d'un Gouvernement qui continue de contraindre de plus en plus les collectivités locales. Les initiatives et politiques de proximité ont pourtant, aujourd'hui plus que jamais, une grande part de réponse aux enjeux de ce siècle. Souhaitons que 2023 soit l'année des décisions courageuses qui nous permettront de construire un avenir radieux dans ce nouveau monde qui se dessine.



Bon à savoir...

Votre lettre numéro 2

Dans ce nouveau numéro, nous reviendrons essentiellement sur la séance plénière du Conseil départemental du 9 décembre dernier.

Si le rapport phare et attendu était celui consacré aux orientations budgétaires (une obligation légale), d'autres propositions ont fait l'objet de débats entre la majorité et notre groupe d'opposition.

L'ordre du jour est donné dans les pages 1 et 2. Nous reprenons ici nos principales interventions qui ne représentent pas l'exhaustivité des prises de parole.

Les séances plénières sont diffusées en direct en vidéo sur le site du Conseil départemental. Il est possible de les retrouver en lecture différée. L'ensemble des délibérations est également accessible sur le site du Conseil départemental avec la précision des votes de chaque élu.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Ordre du jour

- ACTION SOCIALE -

- | | |
|------|--|
| 1-01 | Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2022-2026 |
| 1-02 | Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) à l'autonomie
Projet de mandature : habitat solidaire inclusif et partagé - Le déploiement de l'aide à la vie partagée dans le Département de la Manche |
| 1-03 | Fonds solidarité pour le logement (FSL) - Bilan 2021 |
| 1-04 | Politique départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences intra familiales - Appel à projets 2022 |
| 1-05 | Rapport égalité entre les femmes et les hommes - 2022 |
| 1-06 | |

Ordre du jour

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 SEM West Energies - Repositionnement stratégique et reconfiguration du capital
- 2-02 Convention territoriale d'exercice concerté 2023-2027
- 2-03 Feuille de route Jeux olympiques et paralympiques 2024 dans le Département de la Manche
- 2-04 Politique sportive - Sport pour tous - Ajustements du dispositif Trans'sport en Normandie

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Rapport sur la situation du département de la Manche en matière de développement durable 2022
- 3-02 Continuité du cheminement littoral : individualisation de subventions et prorogation de durée du projet
- 3-03 Insertion environnementale du patrimoine routier départemental - Partenariat de recherche et développement
- 3-04 Plan vélo - Plan de déplacement des établissements scolaires - Diagnostic des collèges et mise en œuvre avec le programme MOBY

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- 4-01 Les 100 ans du Marité
- 4-02 Sites et musées départementaux - Tarification des services au public
- 4-03 80e anniversaire du Débarquement en Normandie et de la libération de l'Europe : la Manche a rendez-vous avec son histoire

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

- 5-01 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 23 septembre 2022
- 5-02 Décisions prises dans le cadre de la commande publique
- 5-03 Rapport sur les actions entreprises suite au contrôle de la chambre régionale des comptes pour la période 2014-2018
- 5-04 Apurement du compte 1069
- 5-05 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- 5-06 Décision modificative n° 3 du budget principal et du budget annexe des sites et musées
- 5-07 Décision modificative n° 3 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement
- 5-08 Versement d'acomptes sur les subventions 2023 pour les organismes Attitude Manche, SMANN, SYMEL et SMEL
- 5-09 Débat d'orientations budgétaires 2023

Ouverture de la séance plénière

09/12/2022

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Au cours de cette journée de séance plénière, nous allons essayer de nous projeter... à court terme car notre regard est déjà sur 2023... certains grands événements que nous évoquerons ici nous projetteront en 2024... et pourtant, notre regard se doit d'aller plus loin encore. Ce sera le sujet central, avec le budget, de notre session de janvier, mais, déjà, à travers le rapport sur le développement durable et le travail mené sur l'empreinte environnementale du département, nous voyons venir des échéances qui vont nous obliger. Je dis, « nous obliger » et non pas « nous contraindre »... des mots différents pour croire, espérer, alors que la réalité nous rattrape, que nous pouvons encore, volontairement, changer de trajectoire et éviter le pire des bouleversements climatiques. Mon collègue Thierry Letouzé y reviendra tout à l'heure lors du débat autour de ce rapport, certes réglementaire et obligatoire, mais qui nous permet de faire le point annuellement sur notre engagement environnemental. Pour autant, nous allons devoir passer, largement à l'étape suivante, changer de braquet, agir avec promptitude et détermination pour atteindre les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre. Et pendant que nous viserons le moyen terme, il nous faudra agir dès maintenant et anticiper les conséquences des évolutions aujourd'hui inéluctables. Et cela en nous concentrant sur l'essentiel, sur nos domaines de compétences en particulier le social, la solidarité, les infrastructures, la sécurité, les collègues.

La décentralisation a 40 ans, et pourtant...

Si nous regardons en avant, nous pouvons aussi regarder en arrière, avec, c'est vrai, un peu de nostalgie. Car, même si cela est passé inaperçu au milieu de toutes les crises, même si cela est parfois peu parlant pour nos concitoyens, cette année, ce sont les 40 ans des premières lois de décentralisation. Eh oui, au début des années 80, l'État a décidé de donner du pouvoir et une part d'autonomie aux collectivités locales. Une révolution silencieuse dans une France alors hyper-centralisée. Donner de l'autonomie, c'est faire confiance. C'est croire aussi que pour un certain nombre de sujets, la compréhension de la vie et de la culture locale, la connaissance fine des besoins, et la proximité des élus pouvaient permettre une bien meilleure efficacité des politiques publiques. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est bien parce que la décentralisation a permis une éclosion des conseils généraux puis départementaux. Ce n'est peut-être pas par hasard que ces quarante ans sont restés discrets cette année... Car l'esprit de la décentralisation a presque complètement disparu... oh, certes, les collectivités gardent leur autonomie financière par le fait de pouvoir librement élaborer leur budget, elles ne vivent pratiquement plus que grâce aux dotations de l'État et à quelques taxes indirectes qu'elles touchent souvent, par fraction décidée par l'État... plus fort encore, l'État trouve le moyen d'imposer un plafond de dépenses aux collectivités, les contraignant très directement dans leurs choix alors même qu'une grande majorité des dépenses sont obligatoires et incompressibles... elles-mêmes décidées, parfois, par ce même État ! Alors, oui, là on peut employer le mot de « contrainte »... notre budget est contraint car nous n'avons plus la liberté de nos recettes et on nous impose des obligations et des limites de dépenses. Aujourd'hui, par le prisme financier, c'est un recul de 40 ans que nous subissons. C'est juste affligeant.

Et pourtant, n'est-il pas évident que l'échelon local est vertueux ? Si nous avions à faire le bilan de ces 40 ans, ce serait extraordinaire de constater l'apport de la décentralisation. Et même financièrement car, à la différence de l'État, les collectivités locales ont l'obligation de constituer un budget en équilibre. Cet aspect vertueux existe aussi par la complémentarité entre les collectivités. Une complémentarité qu'il est nécessaire d'accentuer en cherchant à se recentrer sur nos compétences. Non pas pour s'isoler les uns des autres, mais pour mieux faire là où nous sommes les seuls à agir. Il s'agit aussi de simplifier et, par là même, de réduire nos coûts de fonctionnement. Il est indispensable de nous inscrire dans cette logique qui doit être vertueuse. Nous en reparlerons lors des orientations budgétaires et de quelques dossiers que nous avons à étudier aujourd'hui.

Pacte de confiance ?

A ce titre, nous ne comprenons absolument pas la logique du mal nommé « pacte de confiance » imposé par le Gouvernement. On avait connu, avant le COVID, le pacte de Cahors et ses incroyables effets pervers. Et là, une fois encore, on veut contraindre les collectivités pour leurs dépenses de fonctionnement alors qu'elles ont déjà tout prouvé en termes de bonne gestion financière. Comment appeler ça de la confiance alors que c'est de la défiance ? Comment, dans ces carcans, pouvoir laisser libre cours à l'initiative locale pour mener les politiques nécessaires aux grands enjeux actuels ? Comment fixer de telles

trajectoires alors que nous sommes entrés dans une période de forte inflation et de forte augmentation du coût des énergies ? Comment un Département peut faire quand il doit financer, et c'est normal, les besoins de réponses sociales de ses habitants, les augmentations de salaires nécessaires dans les métiers contraignants, l'explosion des missions des services d'incendie et de secours etc.

Nous avons tous conscience que nous sommes dans une période de transition, que beaucoup de questions restent ouvertes. C'est justement dans ces périodes où nous devrions pouvoir croire en l'agilité de la proximité pour les sujets où l'échelle locale est la bonne réponse.

Vivre la transition

Au sein même de notre Département, il va falloir vivre cette transition. Nous sommes encore loin du compte sur notre compétence première qui est l'action sociale. Nous le répétons souvent, l'argent c'est une chose, les budgets, sur le papier, ne refusent pas l'encre des chiffres... mais sur le terrain, qu'en est-il ? Nous sommes, objectivement, encore loin du compte, en particulier s'agissant de notre réponse au besoin des enfants en danger. Nous sommes loin du compte lorsqu'il s'agit de prendre en charge les enfants souffrant d'un handicap. Nous sommes loin du compte sur la prévention et plus globalement sur la santé. Nous devons changer de braquet, aller Plus vite - Plus haut - Plus fort... pour paraphraser la devise olympique puisque nous parlerons des jeux olympiques et paralympiques un peu plus tard.

Nous devons aussi prendre des décisions courageuses, celles d'arrêter certaines actions quand elles ne sont pas de nos compétences. Celles qui conduiront à préparer le monde de demain qui demande de prendre, dès aujourd'hui, une nouvelle trajectoire, de créer un nouvel imaginaire collectif... imaginaire qui n'a pas à être angoissant, au contraire. L'angoisse viendra si nous sommes contraints, si nous subissons l'avenir. Alors, dès aujourd'hui, sachons être les obligés d'un futur radieux.

C'est maintenant que tout se joue !



Rapport 1.01 > PRIAC

09/12/2022

Intervention de Pierre-François Lejeune > Des propositions loin de répondre au besoin



Cher Président, chers Collègues,

PRIAC, derrière cet acronyme se cache un document extrêmement important pour les habitants de la Manche : c'est le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. C'est un outil de programmation et de planification régional de l'offre médico-sociale notamment pour les personnes en situation de handicap et les seniors de notre Département.

Cependant, il ne faut pas se tromper. Cet outil n'est pas un énième document administratif, c'est un document éminemment politique car sa programmation s'inscrit dans la continuité du précédent quinquennat présidentiel et qu'elle est conforme aux orientations stratégiques fixées par Emmanuel Macron.

Ce document est la traduction opérationnelle des projets de loi de financement de la Sécurité sociale, dont le dernier a été voté en utilisant le passage en force de l'article 49-3 de la Constitution. L'ensemble des parlementaires des oppositions avaient regrettés l'absence de débats constructifs alors que de grandes questions se posent... Cet outil est aussi l'application des lois votées par le Parlement comme celle sur l'école de la confiance (sic) ou les stratégies déclinées par le Gouvernement.

Malheureusement, pour les habitants de la Manche, le PRIAC est loin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Nous vous avons déjà exprimé notre vision, notre cap et nos propositions lors du débat sur les orientations stratégiques. Malheureusement, vous n'avez pas souhaité les retenir.

Nous voyons que vous avez préféré changer de cap sur cette politique... vous avez choisi celui porté par le Gouvernement...

Après plusieurs années où le choix de votre majorité départementale était d'émettre un avis défavorable, vous avez souhaité donner un avis favorable et ainsi reprendre les orientations du Gouvernement. C'est même en contradiction totale avec la motion que nous avons voté ensemble l'année dernière, le 10 décembre 2021, sur l'avenir et les enjeux du secteur social et médico-social.

Vos élus



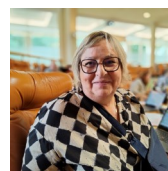
Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Action sociale



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Emmanuelle Bellée
Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique



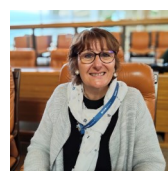
Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Affaires générales



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Santé

L'engagement de Karine Duval

(Extrait de sa réaction suite au CNR Santé du 18 novembre 2022 à Valognes)

Je trouve insupportable d'entendre, je cite « la population consomme du soin et il nous faut l'éduquer ». Si tel est le cas, posons-nous la question de qui l'a habituée et encouragée dans ce sens ! Alors oui il faut prévenir et faire de la santé l'affaire de tous. Certains de nos concitoyens, via le monde associatif, l'ont bien compris et sont force de propositions et d'actions.

Philippe Bas, Sénateur et Président du groupe majoritaire au Conseil départemental, dit, à propos de la santé, dans une récente interview : « une effervescence d'initiatives existe sur notre territoire mais aux résultats encore limités ». Je suis bien d'accord ! C'est une chance qu'il y ait toutes ces initiatives. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit positif et ce désir collégial de voir notre territoire doté d'un maillage santé performant qu'avec Ralph Lejantel (Président de de l'association des élus communistes et républicains de la Manche, délégué santé à la Communauté d'Agglomération du Cotentin) nous avons profité de cet atelier du CNR Santé pour remettre un courrier de demande d'audience auprès du Directeur régional de l'ARS. Nous souhaitons, en particulier, que les associations à l'initiative de projets soient entendues dans le cadre de l'écriture du prochain Projet Régional de Santé.



Ralph Lejantel et Karine Duval lors d'une rencontre avec les militants de gauche engagés sur l'action santé.

Nous allons aussi demander audience au Président du Conseil départemental qui doit tenir compte de l'offre de soins sur son territoire. La Prévention via les services de protection maternelle et infantile, l'accompagnement à domicile et la protection de l'enfance sont des prérogatives à conforter. Mais cela ne peut reposer que sur un maillage suffisant de professionnels de santé. Nous questionnerons le Président sur les nouvelles opportunités offertes par l'évolution de la loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022) qui vient conforter la place des départements en tant qu'acteurs de premier ordre dans la résorption des déserts médicaux notamment par la création de centres de santé et de dispositifs de médecine ambulante.

Nous l'avons d'ailleurs invité à venir visiter le centre municipal de santé de Cherbourg-en-Cotentin.

Ce qui est dommage, c'est que vous n'avez pas d'orientations politiques claires sur ces sujets... Il n'y a même pas de document départemental stratégique, pourtant obligatoire légalement, qui se nomme le schéma départemental médico-social.

Notre position est quant à-elle, très claire : nous sommes en faveur d'un changement de paradigme pour garantir la pleine inclusion des personnes en situation de handicap et des seniors dans la société. Nous devons aller bien au-delà des premiers résultats de la démarche « Manche inclusive ».

Les associations gestionnaires de notre territoire ont engagé ce travail dans leur projet associatif. Elles nous demandent de les soutenir dans ce changement de vision de notre société. Elles nous demandent de « changer notre regard ».

La Défenseure des droits et les différents rapporteurs de l'ONU redisent régulièrement combien notre système doit être revu en profondeur. Notre modèle français n'a pas encore intégré l'approche du handicap fondée sur les droits de l'Homme. Nous avons un modèle médical du handicap, qualifié par les instances internationales comme discriminatoire. Les mesures qui sont prises actuellement, pour répondre aux besoins de ces personnes sont extrêmement spécialisées et cloisonnées.

Cette approche actuelle se traduit par la priorité accordée aux réponses de compensation individuelle au détriment d'une nécessaire transformation de l'environnement dans un objectif de société inclusive, ouverte à tous.

Nous adhérons à la volonté de défendre l'accès égal aux droits pour tous et nous affirmons la nécessité de faire société, en s'appuyant sur les concepts d'autodétermination et du développement du pouvoir d'agir.

L'autodétermination, c'est faire des choix pour sa propre vie, choisir par soi-même et pour soi-même, ce que l'on veut faire, se donner les moyens d'y arriver et demander de l'aide si on en ressent le besoin.

Le pouvoir d'agir, c'est être acteur dans la réalisation de ses choix en valorisant ses capacités.

La logique actuelle est axée sur la prise en charge de l'incapacité. Nous devrions plutôt mettre tous nos efforts vers une transformation totale de la société et du cadre de vie pour que tous les habitants, sans exception, puissent jouir de leurs droits avec des services accessibles et inclusifs et d'un soutien de proximité.

Cette vision doit commencer à l'école... Les récentes déclarations du ministre de l'Education Nationale remettent en cause la volonté de l'école inclusive pour tous.

En tant qu'élus locaux, nous sommes régulièrement interpellés par les parents qui n'ont plus de solutions malgré les droits accordés par la CDAPH. Le nombre d'AESH, recrutés par l'Education Nationale, n'est pas suffisant, faute de moyens... Les AESH sont mutualisés pour plusieurs élèves alors même qu'ils ont des notifications pour avoir une AESH individualisée... Autant de situations inacceptables pour les enfants en situation de handicap et leur famille...

La Défenseure des droits, dans son dernier rapport de rentrée scolaire, indique que « trop d'enfants ne bénéficient pas d'un parcours scolaire adapté, sont victimes de stigmatisation et ne voient pas leurs besoins pris en compte du fait de l'impréparation du système éducatif qui les a pourtant accueillis au nom de l'inclusion. Et la transformation de l'offre médico-sociale, faute d'être suffisamment pensée, accompagnée, conduit à de la discrimination, et paradoxalement à de l'exclusion. »

Aujourd'hui, par exemple, dans le Cotentin, 90 enfants et leurs familles attendent une place à l'institut médico-éducatif de Cherbourg-en-Cotentin. Plus de 130 enfants attendent une place pour être accompagnés par un SESSAD... Malheureusement, la situation est la même dans le centre et le sud Manche. Aujourd'hui, nous avons des adultes trentenaires dans des structures d'enfants car ils attendent une place dans un établissement pour adultes.

Ainsi, les mesures proposées dans le PRIAC sont loin de répondre aux besoins actuels, de répondre aux souffrances actuelles de nombreuses personnes, se sentant maltraités par un système les délaissant...

Concernant les seniors, nous ne voyons aucune nouvelle proposition alors que nous avons vécu récemment le scandale ORPEA qui a mis en lumière de grandes défaillances de notre système d'aide et d'accompagnement ?

Les habitants de la Manche et les associations ont de fortes attentes notamment sur la citoyenneté pleine et entière de la personne âgée, sur sa dignité et son droit à de bonnes conditions de vie. Il y a un réel souhait de changement de modèle avec une

réorientation de la politique du grand âge. Ce sont aussi les conclusions de la concertation Grand âge et autonomie, menée par Dominique Libault.

« Un nouveau regard sur le grand âge est indispensable : inclusion et autonomie doivent être les maîtres mots. Aider nos parents à vivre debout, avec les autres, dans la dignité, ne doit pas être une préoccupation marginale mais être au cœur de notre pacte social car elle engage, non seulement le bien-être des personnes qui nous sont chères, mais la vision que nous avons de notre société, de l'égalité femme/homme, de notre vivre ensemble, de notre vie individuelle et collective. »

De nombreuses transformations doivent être engagées : celle des liens intergénérationnels, celle de l'offre qui ne peut se réduire à l'isolement chez soi ou en établissement, celle du système d'aides pour que l'allongement de la vie de ses proches ne se traduise pas en dilemme financier pour les ménages modestes, celle de la prise en charge pour assurer des parcours de soins et de santé sans

rupture, celle de la politique de prévention qui doit commencer très tôt et se poursuivre le plus longtemps possible pour maintenir aux mieux les fonctions de la personne.

Nous faisons face à une double exigence : affronter la réalité démographique de la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes mais également faire évoluer l'offre proposée car le modèle actuel est à bout de souffle. L'INSEE a publié une étude cette semaine. A l'horizon 2070, la part des seniors va continuer d'augmenter. Elle pourrait atteindre 39 % dans la Manche.

La première nécessité pour demain est d'assurer auprès des personnes fragilisées, la présence suffisante de professionnels qualifiés, fiers de leurs métiers, dans une relation d'accompagnement non seulement technique mais aussi humaine. Il est donc urgent de restaurer l'attractivité de ces métiers.

Le deuxième impératif est la simplification du système d'accompagnement et de soin de la personne âgée. L'accompagne-

ment d'une personne âgée en perte d'autonomie s'apparente trop souvent à un parcours du combattant. Le système actuel génère trop souvent de dramatiques ruptures de prise en charge entre le domicile, l'établissement, l'hôpital.

Nous n'investissons pas suffisamment dans la prévention de la perte d'autonomie.

La construction d'une société inclusive pour les publics en perte d'autonomie, personnes âgées comme personnes en situation de handicap, doit franchir une nouvelle étape pour affirmer, partout, la citoyenneté et la dignité de tous les citoyens. Nous devons changer de paradigme, changer notre regard.

Nous en sommes loin dans les propositions faites par ce PRIAC.

Nous voterons donc contre.



Rapport 1.02 > Règlement départemental d'aide sociale

09/122022

Intervention de Frédérique Boury

> Une occasion manquée de revenir sur la suppression de l'aide extralégale



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Tout à l'heure, ma collègue Karine Duval nous faisait voyager dans le temps : le futur... le passé... Pour ma part, je souhaiterais revenir au

18 janvier 2018, il y a bientôt 5 ans.

Dans ce même hémicycle, nous étions réunis, comme aujourd'hui, en séance plénière. Le Président de l'époque nous proposait d'inscrire notre Département dans une démarche ambitieuse appelée « pour une Manche inclusive ».

Ce jour-là, j'avais déjà pris la parole pour saluer un certain nombre d'avancées dans la prise de conscience des transformations nécessaires pour rendre une société plus inclusive.

Avec notre groupe, nous émettions pourtant déjà des doutes... quelle capacité, quels moyens, allions nous donner pour que « La Manche inclusive » ne soit pas qu'un slogan de plus... Nous étions tellement attendus sur ce sujet.

5 ans après, si nous avons à faire un bilan de la Manche inclusive, il serait, de toute évidence, fortement mitigé. C'est d'ailleurs

une partie du propos de Pierre-François Lejeune dans l'intervention qu'il vient de faire sur le PRIAC. Passer des bonnes intentions aux actes n'est pas toujours aisé...

D'ailleurs, j'en profite pour faire une parenthèse sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap scolarisés dans nos collèges. Si leurs accompagnants, les AESH, sont pris en charge par l'éducation nationale pendant les heures de cours, ce sont aux collectivités de prendre le relais sur le temps du midi. Si la plupart des communes ont assuré la prise en charge des AESH pour le temps de la cantine, ce n'est pas encore le cas dans les collèges. Les parents doivent donc trouver des solutions loin d'être confortables et adaptés à l'inclusion scolaire. Nous espérons que cette difficulté soit maintenant rapidement résolue car nous sommes déjà au mois de décembre ! Je referme la parenthèse.

Pour revenir à ce 18 janvier 2018, un sujet nous a particulièrement opposé. C'est le fait que vous puissiez proposer, dans un rapport visant à rendre la Manche inclusive, la suppression ce que l'on appelle « l'aide extra-légale » à destination des personnes en situation de handicap. Pourtant, ce n'étaient pas nos moyens financiers qui

pouvaient justifier une telle suppression. Cette décision a été perçue comme une régression cachée derrière ce beau slogan de l'inclusion. L'aide extra-légale permettait à ces personnes de sécuriser leur environnement, de lutter contre l'isolement et la perte, à terme, de leur autonomie résidentielle.

Malgré nos demandes répétées, jamais vous n'êtes revenus sur cette décision... alors même que le besoin est réel, alors même que notre collectivité se porte bien financièrement, alors même que nous agissons, là, au cœur de nos compétences. La révision du règlement était une occasion toute choisie pour réintroduire cette aide extra-légale. Et, par là même, faire un nouveau pas vers l'inclusion. Malheureusement, c'est une occasion manquée et nous le regrettons fortement.

C'est pourquoi, en l'état, reconnaissant, par ailleurs, le travail nécessaire de révision de notre règlement et les points positifs, nous nous abstiendrons sur cette délibération.



Brèves

Tarification des Sites et musées départementaux

Le Conseil départemental gère un certain nombre de sites et musées ouverts au public. Dans le cadre de sa politique tarifaire nous pensons que le Département pourrait se montrer innovant dans l'accès à la culture pour tous et en particulier pour les personnes à faibles revenus. Ainsi, pour les bénéficiaires du RSA et, plus largement, des minima sociaux, il pourrait être instaurée une contribution volontaire pour l'entrée des sites et musées départementaux.

Décision modificative 3

La dernière décision modificative du budget (voir lettre 1 pour plus d'informations sur les décisions modificatives) a été présentée au cours de la plénière du 9 décembre. Il s'agissait d'ajustement de crédits au regard des réalisations.

Les décisions modificatives servent un budget, reflet financier de choix politiques qui ne sont pas les nôtres. C'est pour cela que, d'une manière générale, nous ne votons pas les rapports budgétaires et que nous avons voté contre la décision modificative.

Sur nos cantons

Cherbourg-en-Cotentin 4

Le Conseil départemental a en charge le fonctionnement des collèges. À ce titre il verse une dotation annuelle et contribue, par des aides diverses, à la vie des collèges. Il est en charge de l'entretien des bâtiments et de toutes les activités en lien avec la restaurations scolaire. C'est pourquoi, deux représentants du Conseil départemental siègent dans les conseils d'administration des collèges. Il s'agit, généralement, des élus du canton concerné.



Le 6 décembre dernier, Dominique Hébert est intervenu auprès des délégués et suppléants du collège Le Corre d'Equeurdreville-Hainneville. Ils ont, dans un premier temps, découvert la mairie puis il y a eu 45 minutes d'échanges et de questions sur la fonction d'élus municipal et départemental.

Rapport 2.01 > SEM West Energies -

09/12/2022

Intervention de Dominique Hébert

> Faire le choix d'arrêter



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Autant vous l'avouer et n'en soyez pas surpris, lire dans un rapport au sein de cette assemblée des termes tel que « charges constatées d'avance », « actionnaires », « portefeuille d'actifs » ou bien « business plan » nous paraissent aujourd'hui anachroniques au vu des compétences d'un conseil départemental et nous renvoie dans un passé antérieur à la loi Notre sur lequel il va bien falloir un jour ou l'autre tirer toutes les conséquences.

Par ailleurs, au-delà de ce qui est indiqué dans cet exposé, présentant la SEM West Energies comme une des pièces maîtresses de la stratégie manchoise en matière de production d'énergies renouvelables, faut-il rappeler que le but initial de cette création était aussi de proposer un mixte énergétique départemental complémentaire au développement des EMR, sur le port de Cherbourg, et de l'EPR. L'avenir promis était celui d'un essor louable de projets locaux éoliens, photovoltaïques ou bien encore de méthanisation, voire d'hydrogène.

Un essor tel qu'il y a encore quelques mois, on nous promettait le plus bel avenir pour cette SEM à la condition d'une entrée au capital de nouveaux actionnaires institutionnels, région Normandie et départements voisins (Calvados, Orne, Eure, etc).

Pour ces futurs partenaires, la mariée manquait visiblement d'attrait puisqu'ils ont rejeté les uns et les autres cette alliance.

En vérité, notre groupe analyse le titre de ce rapport « Repositionnement stratégique et reconfiguration du capital » comme un aveu d'échec de cette opération. Ce revers intervient alors même que ce secteur économique est en pleine croissance et permet à de nombreuses entreprises d'assurer leur développement. Et quand bien même nous ne vous blâmerions pas d'avoir tenté de vous engager dans cette voie, n'est pas stratège économique et industriel qui veut...et encore moins une collectivité territoriale.

Et alors que ces mêmes collectivités, du fait d'une actualité internationale qui nous dépasse, vont être confrontées à des défis économiques sans précédents depuis le début de ce siècle, engendrant de fait une paupérisation aggravée dans notre pays, il est aujourd'hui grand temps que notre institution abandonne des investissements hasardeux et se recentre sur ses compétences premières, le social, la solidarité, les infrastructures, la sécurité et les collèges, en y consacrant encore plus largement son budget. Les 2 millions d'euros de capital investi dans West Energies pourraient alors largement y contribuer. En conséquence, nous voterons contre ce rapport. .



Rapport 5.09 > Débat d'orientations budgétaires 2023

09/12/2022

Intervention De Odile Lefaix-Véron

> Une présentation soignée qui ne dit pas tout

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



Merci pour la présentation de ces orientations budgétaires. D'ailleurs, une présentation qui a bien changé cette année. Ce document évolue enfin ! La présentation en couleurs, à la fois didactique et précise, à la fois pédagogique et synthétique apporte une vraie plus-value à ce rapport financier obligatoire. Bien sûr, on évoquait tout à l'heure, le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes qui a pu émettre des observations sur l'information financière et particulièrement sur la présentation du DOB... Lire cette observation n'a fait que conforter ce que nous dénoncions quasiment chaque année... mais la

voix de la Chambre des comptes semble plus porter que celle de notre groupe d'élus. L'essentiel c'est d'avancer car oui, l'information financière est une base de la démocratie. Cet argent n'est pas le nôtre, c'est l'argent publique et nous n'avons rien à cacher sur la manière dont nous l'utilisons... dont nous prévoyons de l'utiliser... nous ne devrions rien n'avoir à cacher non plus de nos réserves et de l'ensemble de nos capacités financières. La présentation de ce DOB va donc dans le bon sens et nous vous en remercions. Vous avez gardé cette progression en entonnoir depuis le contexte international et national jusqu'aux conséquences pour le budget à venir. Nous avons trouvé que la « case » « projet politique » était encore un peu étroite... même écrit en tout petit, un quart de page pour présenter les orientations de l'action sociale, par exemple, c'est trop juste. D'ailleurs, nous referons la même remarque que lors du projet de mandature... vouloir absolument

donner la même place aux 4 commissions est peut-être égalitaire, mais n'est certainement pas équitable au regard du poids de ces commissions à la fois dans nos compétences, et, justement dans notre budget.

Cette présentation, soignée, des orientations budgétaires n'enlèvera pas le fait qu'elles restent, toujours conservatrices. La place donnée au projet politique vis-à-vis des enjeux financiers en est la preuve. Comme nous le rappelons souvent, voter un budget n'est qu'un point d'arrivée, l'essentiel c'est la façon dont sont utilisés ces crédits, de manière plus ou moins volontariste, plus ou moins dans un esprit de transformation... ou... de conservatisme.

Ce que l'on remarque, c'est d'abord que l'année 2021 aura été, comme nous l'avions constaté et dit, une excellente année d'un point de vue financier... 2022 l'est un peu moins mais l'épargne reste tout à fait satisfaisante et nous avons pu déjà résister à la hausse des dépenses incompressibles. Notre Département n'est pas pauvre, très loin de là ! Et nous avons les moyens de mener, si nous le voulons, des politiques volontaristes, d'autant plus si nous nous recentrons sur notre cœur de métier.

Vous évoquez toute une liste de nouvelles dépenses ou d'augmentations de dépenses qui tendent à se pérenniser. C'est vrai pour certaines, moins pour d'autres. Concernant la hausse des prix, il semblerait que celle-ci se stabilise et il est même possible que cette hausse ralentisse nettement au cours du second semestre 2023... à en croire le gouvernement. Déjà, sur l'énergie, comme nous l'avons vu sur les carburants dans la décision modificative, la situation est moins alarmante que nous aurions pu le craindre il y a quelques mois. Bien sûr, personne ne peut prédire l'avenir, mais ce que nous souhaitons souligner, c'est qu'il existe aussi plusieurs scénarios concernant la situation financière en 2023... que toutes les hausses d'aujourd'hui ne sont pas, à la différence de ce que vous notez, pérennes.

En tout début de plénière, ma collègue Karine Duval a évoqué le « pacte de confiance »... c'est-à-dire, ce nouvel effort demandé aux collectivités territoriales pour respecter une trajectoire de dépenses. Cette exigence est délirante... d'abord parce que les collectivités n'ont plus à prouver leur efficacité financière, ensuite parce qu'elle ne participe qu'à une infime partie du déficit global des finances publiques, enfin parce que le contexte économique interdit toute prévision à l'euro près du volume des dépenses de fonctionnement. La hausse des prix, le coût des énergies, les surcoûts des travaux etc... sont autant de facteurs extérieurs que l'on ne maîtrise pas. En résumé, oui, nous sommes pour que le gouvernement nous fasse confiance... et, dans ce cas, qu'il nous le prouve !

Comme nous le rappelons juste avant, notre département pourrait être ambitieux sur son cœur de compétences avec les moyens financiers dont il dispose. Alors, oui, concernant l'action sociale, malgré la création de postes, on voit que cela ne suffit pas... D'autant plus que des postes sont vacants, que nous n'arrivons pas toujours à recruter ou à maintenir les agents sur leur poste... Il faut, certainement prendre la question dans l'autre sens, d'abord créer des conditions d'exercice acceptables pour ces missions essentielles et recruter ensuite. Il y a aussi la question de la prime sécur pour les CCAS qui portent des SAAD et qui n'est toujours pas réglée à notre connaissance.

Nous avons aussi évoqué l'augmentation de la participation au service départemental d'incendie et de secours. C'est vrai que c'est un gros poste, mais n'est-il pas essentiel que le département donne les moyens nécessaires pour que les sapeurs-pompiers assurent leur mission au quotidien ? La forte augmentation des interventions est un signe. Elle prouve que ce service public, essentiellement exécuté par des volontaires, des citoyens engagés, est d'une utilité grandissante. Comment rapporter les financements publics au coût d'une vie sauvée, d'un bâtiment protégé des flammes, ou d'un outil de production préservé ? Alors bien sûr, les nouveaux enjeux doivent nous questionner sur la place des services de secours, leur financement, face au défi climatique, face aux déserts médicaux. Pour autant, notre engagement, doit être exemplaire.

Une dernière remarque et pour prolonger mon propos sur le pacte de confiance, en page 27 vous rappelez le plafond d'évolution des dépenses du fixé par le gouvernement à +3,8%. Il semblerait que nous ne puissions pas faire moins que de 5,5%. Il y a quelques années, avec le pacte de Cahors, les collectivités qui ne respectaient pas la trajectoire de dépenses étaient sanctionnées. Cette obligation a été levée avec la crise COVID. Qu'en est-il avec ce pacte de confiance ? Êtes vous certains qu'aucune sanction n'est prévue ? Comment imaginer une obligation sans sanction ?

Nous nous retrouverons en janvier pour débattre autour du budget 2023 et nous aurons alors l'occasion, en fonction de votre proposition définitive, de vous faire part de notre position. Vous aurez néanmoins déjà compris, à travers nos interventions, que votre projet, vos priorités, votre manière d'aborder les compétences du Conseil départemental, marquent profondément nos différences. Aujourd'hui, nous prenons acte de cette présentation des orientations budgétaires. C'est l'objet de la délibération et bien sûr, nous allons la voter. .

Brèves

Orientations budgétaires toujours...



A l'occasion de ce débat, **Dominique Hébert** a fait remarquer que la majorité exprimait beaucoup de doutes sur les annonces du Gouvernement. En particulier,

sur le pacte de confiance, elle ne semble pas croire aux garanties apportées par la Première ministre devant les Maires de France concernant l'absence de sanctions. Sur l'inflation, la majorité ne semble pas croire les prévisions du Ministre de l'économie sur un fléchissement de la hausse des prix au second semestre 2023... Il est vrai que ce budget 2023 se prépare dans un contexte d'incertitudes et beaucoup de questions restent ouvertes. Ne serait-il pas plus raisonnable de prendre un peu plus de temps pour le préparer ? Il n'y a aucune obligation pour un vote en janvier.

Par ailleurs, Dominique Hébert a exprimé sa surprise qu'au regard des nombreuses difficultés évoquées et réelles, la seule priorité qui semble émerger de la présentation des orientations budgétaires, soit la hausse des investissements. Rien, dans ces propos, sur la lutte contre le réchauffement climatique, rien sur le soutien aux manchois dans cette période difficile, rien sur l'accompagnement des collectivités locales qui souffrent aussi de cette période.

Les propos introductifs du Président en début de plénière comme la faiblesse de la partie consacrée aux orientations politiques dans ce rapport, font craindre un budget 2023 bien moins ambitieux que ce que les documents de communication pourraient le laisser entendre.

Enfin, Dominique Hébert a interpellé le Président : En janvier, période des vœux, si vous souhaitez que l'on vote le budget primitif, il va falloir nous faire d'avantages de propositions sur les enjeux majeurs. Pour l'heure, le compte n'y est pas. Dans ce document « soigné » dans sa présentation, les 30 premières pages pourraient servir de support à une formation aux finances publiques. Mais comme l'a souligné Odile Lefaix-Véron, le passage sur les orientations politiques est trop limité. Voyons en janvier ce qu'il en sera.



Brèves

Plan vélo : programme MOBY

Dans le cadre du plan vélo, une des premières mesures prise par le département est de confier à la société Eco CO2 la réalisation d'un diagnostic sur les déplacements inhérents aux activités des collégiés (Élèves, enseignants, logistique...)

À l'issue de ce diagnostic, un plan d'actions sera imaginé pour chacun des établissements participant à ce programme.

Bien que le programme Moby soit porteur de quelques espoirs, la découverte que des financeurs de ce projet soient en lien direct avec l'économie pétrolière est pour nous une source d'inquiétude que nous avons exprimé par une abstention.

Calendrier

Séance plénière :

Vendredi 27 janvier 2023 avec le vote du budget primitif 2023.

Attention, contrairement aux habitudes antérieures, le débat budgétaire aura lieu en début de plénière.

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Commissions permanentes :

- Vendredi 13 janvier
- Vendredi 10 février
- Vendredi 10 mars.

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebook.com/gse.cd50

La lettre

Lettre d'information des élus du groupe de la Gauche Sociale et Écologiste du Conseil départemental de la Manche.

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 2 > Janvier 2023

Directrice de publication : Karine Duval

Rapport 301 > Réflexions à l'occasion du rapport sur la situation du département de la Manche en matière de développement durable 2022

Thierry Letouzé

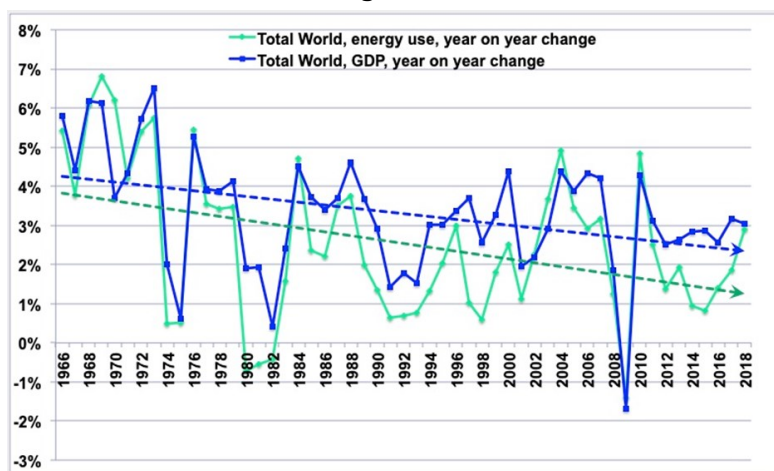
> Réchauffement climatique : L'urgence d'un plan d'actions



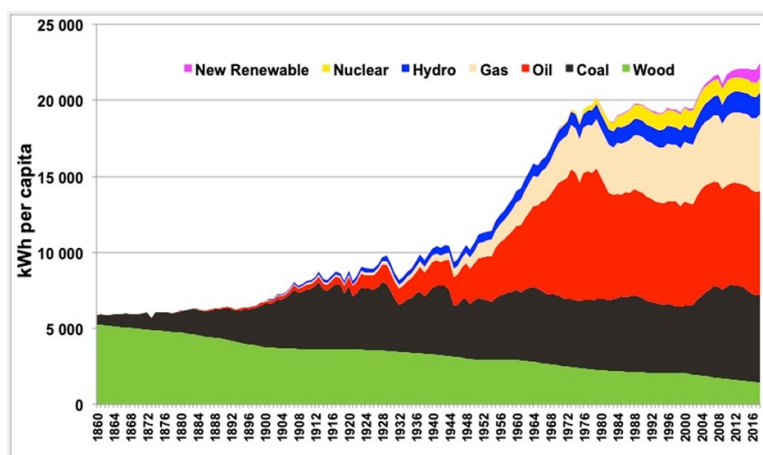
Ce rapport emploie encore la terminologie « développement durable ». Ce terme de développement durable est peut-être fortement accroché au cœur de certains, mais, en vérité il n'y a plus qu'ici que l'on utilise ce genre de vocable ; Un petit « revival » qui fleurit bon les années 90, heures de gloire de ce concept. Aujourd'hui, il nous faut passer à un bilan carbone, reprenant les items prévus par l'ADEME.

Le premier de ces items, c'est la sensibilisation au réchauffement climatique et à ses effets. Pour bien comprendre les enjeux il manque des informations capitales dont celles de ces deux graphiques que certains d'entre vous connaissent sans doute.

Le premier nous montre de façon spectaculaire la relation qu'il y a entre nos dépenses monétaires et nos consommations d'énergie.



Le second met en perspective notre consommation au niveau mondiale des différentes énergies disponibles et la capacité que nous aurions à conserver un niveau de vie identique si nous devions nous passer des Énergies Fossiles (COG)



En conclusion du premier on voit à quel point les consommations sont superposables. En conclusion du second, on comprend mieux pourquoi, si nous voulons réduire nos consommations de 5% par an pour limiter le réchauffement à 1.5 °C, c'est bien un avenir plus sobre que nous devons envisager.

Le rapport sur le développement durable est une photo, souvent embellie, qui ne répond à aucune question : Pas de plan d'actions, pas de mise en pratique des mesures en relation avec les 6 items d'un bilan carbone etc.

Il y a urgence à arrêter avec les documents de communication et fixer un plan d'actions répondant aux enjeux en étant volontariste, engagé et ambitieux. Un an et demi après le début de ce mandat, allons-nous enfin chercher à faire des économies à la hauteur de ce qui nous est demandé, en termes de sobriété, par les rapports du GIEC ? Les choix doivent être faits maintenant. Il n'y a plus de temps à perdre !